|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative** **CACE/539** | Le 27 mai 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur
des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux
de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux
établissements universitaires de l'UIT‑R**

**Objet**: Questionnaire sur un projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6, Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires

A sa réunion qu'elle a tenue les 7 et 15 septembre 2009, la Commission d'études 7 des radiocommunications a examiné un projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6 «Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires». A l'issue des discussions qui ont eu lieu à cette réunion de la Commission d'études 7 et à la réunion passée du Groupe de travail 7A, il est apparu qu'il y avait des divergences de vues sur la Recommandation en question. En effet, certaines administrations et organisations internationales préconisaient de supprimer la procédure relative à l'introduction de secondes intercalaires pour ajuster le temps UTC, contrairement à d'autres qui souhaitaient conserver cette procédure. La Commission d'études 7 a décidé que son Président compilerait et communiquerait aux Etats Membres de l'UIT des informations concernant le projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6 et élaborerait un questionnaire afin de demander l'avis des administrations sur cette question qui sera examinée à la réunion d'octobre 2010 de la Commission d'études 7.

Il ressort des réponses au Questionnaire envoyé par le Directeur du Bureau que 8 Administrations étaient en faveur de la révision de la Recommandation UIT-R TF.460‑6 tandis que 3 étaient contre. Etant donné qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, à la réunion d'octobre 2010 de la Commission d'études 7, cette dernière a décidé de saisir l'Assemblée des radiocommunications de la révision de la Recommandation et également d'envoyer une nouvelle Lettre circulaire rappelant aux Administrations de répondre au Questionnaire sur cette question.

On trouvera dans la Pièce jointe un second Questionnaire sur le projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6 qui a été élaboré par le Président de la Commission d'études 7, M. V. Meens, et qui s'adresse aux Etats Membres de l'UIT.

Les Etats Membres sont donc invités à répondre au Questionnaire ci-joint et à le renvoyer au Secrétariat du BR (brsgd@itu.int) avant le 19 septembre 2011.

 François Rancy

 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Pièce jointe**:Second Questionnaire sur un projet de révision de la Recommandation UIT‑R TF.460‑6 (question des secondes intercalaires)

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l'UIT‑R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Pièce jointe

Questionnaire sur un projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6
(question des secondes intercalaires)

Dans le projet de révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6, se pose la question de savoir s'il convient ou non de définir le temps UTC comme une échelle de temps continue non interrompue, auquel cas les dispositions relatives aux secondes intercalaires seraient éliminées. Cette question, qui a été posée pour la première fois en 1999, est étudiée par le GT 7A depuis cette date. On trouvera dans le Document [7A/19](http://www.itu.int/md/R07-WP7A-C-0019/en) un rapport sur les activités menées par le GT 7A au titre de cette question. L'élimination des secondes intercalaires aurait pour principale conséquence technique une divergence graduelle entre le temps UT1 et le temps UTC de l'ordre de 1 seconde environ par an.

Etant donné qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, à la réunion de la Commission d'études 7, cette dernière a décidé d'envoyer la révision de la Recommandation UIT-R TF.460‑6 à l'Assemblée des radiocommunications ainsi qu'un rapport faisant état des difficultés qu'elle a rencontrées en ce qui concerne la révision de cette Recommandation.

Afin de pouvoir prendre une décision sur l'avenir de cette Recommandation à l'Assemblée des radiocommunications de 2012, il est nécessaire que les administrations donnent leur avis sur l'utilisation de secondes intercalaires ou sur la proposition d'élimination de ces secondes. Il est donc proposé que les Etats Membres répondent aux questions ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Etes-vous favorable au maintien du lien actuel entre le temps UT1 et les temps UTC (pour fournir une référence de temps céleste approximative en utilisant une échelle de temps atomique évoluant par paliers)? | OUI - NON |
| Seriez-vous favorable à la révision de la Recommandation UIT-R TF.460-6 en vue de fournir une échelle de temps continue?(Dans les deux cas, pourriez-vous expliquer pourquoi?) | OUI - NON |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_